ART. 33 N° 308

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 308

présenté par

M. Favennec, M. Pancher, M. Demilly, M. de Courson, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Santini, M. Sauvadet, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

#### **ARTICLE 33**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'obligation réelle cesse de plein droit lorsque la contrepartie prévue au contrat ayant fait naître l'obligation réelle cesse. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de revenir à la rédaction du Sénat, qui garantit le respect des engagements pris par chaque partie.